

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/12/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 25/12/2017

**Délibération n° D-2017-532**

Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon -  
Convention d'objectifs - Avenant n°9

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Pôle Vie de la Cité**

**Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa  
Pérochon - Convention d'objectifs - Avenant n°9**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Cette convention, arrivée à échéance, a été prolongée par avenant et son renouvellement est en cours. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention, il vous est proposé de prolonger la convention d'objectifs jusqu'au 30 juin 2018 et, afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, de verser un acompte de 35 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°9 à la convention d'objectifs signée avec l'association Pour l'Instant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Pour l'Instant un acompte de 35 000,00 € au titre de la subvention 2018, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°9 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 – 2016  
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN PHOTOGRAPHIQUE  
VILLA PEROCHON**

VILLE DE NIORT  
22 DEC. 2017  
Service Culturel

**ENTRE** les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2017,

*D'une part,*

**ET**

L'Association Pour l'Instant, représentée par Madame Sylviane VAN DE MOORTELE, Présidente, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'association,

*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

**PREAMBULE**

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication-, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Cette convention, arrivée à échéance, a été prolongée par avenant et son renouvellement est en cours. Dans l'attente de la conclusion définitive de la nouvelle convention et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il est décidé de :

- Prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2018 ;
- Procéder au versement d'un premier acompte qui viendra en déduction de la subvention 2018.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de la convention.

**ARTICLE 1**

L'article 2 « Durée de la convention » est modifié comme suit :  
La convention d'objectifs est prolongée jusqu'au 30 juin 2018.

**ARTICLE 2**

L'article 4 de la convention, concernant la contribution financière et ses modalités de versement, est modifié comme suit :

4.3 – S'agissant de la Ville de Niort :

A titre d'acompte sur la subvention 2018, la Ville de Niort accorde une somme de 35 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2018.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

**ARTICLE 2**

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Pour l'Instant  
La Présidente



Sylviane VAN DE MOORTELE



Pour le Maire de Niort  
L'Adjointe déléguée



Christelle CHASSAGNE